

Commission Régionale Agro Environnementale et Climatique (CRAEC)

**12 février 2026
Visioconférence**

Compte-rendu

Excusés :

- Christian MOREL pour le Conseil régional BFC
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Ce compte-rendu retrace les principaux débats de séance. Il vient en complément des informations qui figurent dans le support de présentation est en ligne sur le site internet de la DRAAF.

La liste des participants figure en annexe.

Introduction

M. BLANC (DRAAF) ouvre la réunion pour l'Etat. Il détaille les éléments à l'ordre du jour : évolution des modalités de mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2026, avec la réduction des engagements de 5 à 3 ans pour éviter un chevauchement des périodes budgétaires, présentation d'un bilan provisoire de l'appel à projet 2026 et une intervention de la Région sur les MAEC non surfaciques.

M. VOILLOT (Région) ouvre la réunion pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Evolutions des modalités de gestion des MAEC pour 2026

Mme JACQUOT (DRAAF) présente les évolutions des modalités de mise en œuvre des MAEC pour la campagne 2026 (support disponible en annexe).

Mme THIALLIER (Région – service N2000) demande si l'on a déjà des éléments sur les évolutions à venir du cadre de financement des MAEC pour la prochaine programmation.

Mme JACQUOT (DRAAF) indique que c'est encore très flou.

M. BLANC (DRAAF) précise que l'architecture actuelle (BCAE, écorégime, MAEC) pourrait être revue en profondeur. Mais il est tout de même assez probable que l'environnement ait une place de choix dans la future politique agricole.

M. LAVIER (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or (CA 21)) regrette la diminution de la durée des engagements, et en prend acte. Il s'inquiète des évolutions possibles des cahiers des charges.

Mme JACQUOT (DRAAF) indique que la DRAAF va envoyer les propositions d'évolutions des cahiers des charges, telles que le ministère les a envoyées à la Commission Européenne. Ces propositions de modification ont été présentées en comité de suivi du Plan Stratégique National (PSN). Les modifications ne semblent pas majeures. Elles vont plutôt dans le sens d'une forme de simplification.

Mme HERMANT (CA 21 / Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)) intervient sur la MAEC Zone Intermédiaire (ZI). Le cahier des charges actuel prévoit 3 cultures à faire sur 5 ans. Ramener cette exigence de 3 cultures sur 3 ans va poser des difficultés aux exploitants pour la mettre en œuvre. Une demande a déjà été remontée, pour abaisser l'exigence à 2 cultures en 3 ans. Par ailleurs, se pose le problème du taux de BNI dans les assolements, puisqu'en région le poids des BNI dans l'assolement a été limité à 20%. Avec un passage à 3 ans et l'exigence d'une culture BNI dans la rotation, le poids de ces cultures va passer à 33% de l'assolement.

M. FACQUER (Coordination Rurale BFC) demande si le changement de programmation va entraîner des problèmes sur les paiements des MAEC 2026 en 2027, et il demande des précisions sur les modalités de gestion des MAEC en 2027.

Mme JACQUOT (DRAAF) précise que les engagements en 2026 seront bien payés pendant 3 ans, cela ne posera donc pas de problème pour ces contrats en 2027.

M. BLANC (DRAAF) confirme en revanche que l'on ne dispose pas encore d'éléments sur de possibles nouveaux engagements pour la campagne 2027.

Mme JACQUOT (DRAAF) propose à la Chambre régionale d'agriculture d'envoyer à la DRAAF leurs demandes de modifications au sujet du cahier des charges de la mesure MAEC ZI, pour s'en faire le relai auprès du ministère.

M. SONTAG (FRSEA) souligne l'importance d'avoir rapidement des éléments pour la campagne 2027. Il interroge sur les éventuelles conséquences sur les maquettes déjà programmées. Il demande s'il serait possible d'avoir une cartographie régionale des zones où les exploitants pourraient encore souscrire des MAEC, car non engagés à ce jour.

Mme JACQUOT (DRAAF) précise que l'établissement de cette cartographie n'est pas possible sur toute la région, mais il est tout à fait possible de produire une carte à une échelle locale pour un PAEC spécifique.

M. BLANC (DRAAF) précise que ce qui détermine l'accès à ces MAEC est la validation des zonages des PAEC ouverts en 2026. Une fois les PAEC validés, tous les agriculteurs dans le zonage pourront avoir accès à ces mesures, comme lors des campagnes précédentes.

Mme CHATARD (Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud) demande des précisions sur le traitement des dossiers déposés en 2025, pour lesquels le dernier paiement devrait intervenir en 2030.

M. BLANC (DRAAF) précise que la question est en cours d'étude par le ministère. Il est possible que la programmation actuelle enchaîne avec une année de transition, ce qui permettra de finir les paiements 2025. Sinon, le ministère travaillera à proposer des solutions aux exploitants engagés (une rupture d'engagement sans pénalité, par exemple).

Mme CONVERSE-DORE (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue) demande si les obligations de formation sont maintenues pour la campagne 2026.

Mme JACQUOT (DRAAF) indique que non.

Mme POISSENOT (Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne) interroge la DRAAF sur les possibilités de modification de la mesure CPRA en CIFF et interroge notamment sur les couverts autorisés dans cette mesure.

Mme JACQUOT (DRAAF) répond que certains opérateurs ont déjà mobilisé cette mesure en Bourgogne Franche-Comté.

Suite à la CRAEC, la DRAAF a transmis à Mme POISSENOT des exemples de cahiers des charges de la mesure CIFF contractualisée dans d'autres territoires.

M. BRAYOTEL (FRSEA) interroge la Région sur les modalités de gestion de la MAEC transition.

Mme OUDOT (Région BFC) précise qu'il n'y a pas de nouvel AAP de prévu pour la MAEC transition.

Mme HENRIOT (Région BFC) interroge la Région sur les modalités de gestion de la MAEC PRM.

Mme OUDOT (Région BFC) indique que le déploiement des paiements des premiers acomptes des dossiers déposés lors de l'AAP 2023 est en cours. Près d'un tiers des dossiers est en cours de paiement.

Les dossiers déposés lors de l'AAP 2024 sont en cours de contractualisation (les conventions attributives d'aide seront transmises dans le courant du premier semestre 2026). Un AAP est prévu en août-septembre 2026, qui proposera pour la première fois des engagements d'un an et non plus de 5 ans.

M. VIGUIER (CEN) indique que sa structure a déposé un PAEC pour le compte de la communauté d'agglomération de Vesoul. Il s'interroge sur les financements qui pourront être mobilisés pour l'animation de ce PAEC. De ce fait, les animateurs se posent la question de reporter leur animation et la contractualisation des MAEC sur la campagne 2027.

Mme JACQUOT (DRAAF) précise que si le ministère ouvre une enveloppe dédiée à l'animation MAEC, la DRAAF lancera un AAP qui permettra la prise en charge du financement des diagnostics. Elle souligne que la DRAAF n'a pas encore d'éléments du ministère sur les crédits dédiés à l'animation pour 2026. Elle souligne l'importance de se concentrer sur 2026, compte tenu des incertitudes pour 2027.

M. SONTAG (FRSEA) demande si on reste sur des AAP annuels pour les MAEC API et PRM.

Mme OUDOT (Région BFC) répond que les AAP sont bien annuels, avec un AAP API 2026 prévu en octobre-novembre et un AAP PRM prévu en septembre-octobre dans la mesure du possible.

Bilan provisoire de l'AAP 2026

Mme JACQUOT (DRAAF) présente un bilan provisoire de l'AAP MAEC 2026 (support disponible en annexe).

M. LAVIER (CA 21) souligne la difficulté d'inciter les agriculteurs à s'engager dans des mesures en l'absence d'un cahier des charges officialisés.

Mme JACQUOT (DRAAF) précise que la DRAAF diffusera les évolutions qui ont été remonté par la France à la Commission Européenne. Sous réserve de validation, ce sont ces modifications qui s'appliqueront.

M. LAVIER (CA 21) demande s'il est encore temps de faire entendre des modifications.

M. BLANC (DRAAF) estime qu'il n'est pas sûr que l'on puisse encore le faire. Les demandes françaises ont déjà fait l'objet d'une présentation en comité de suivi du PSN, devant les professionnels.

M. LAVIER (CA 21) précise que certaines mesures vont être très difficiles à déployer, et déplore qu'on ne puisse pas trouver une solution pour modifier certains cahiers des charges.

M. BLANC (DRAAF) indique qu'il fera remonter les demandes de modifications des professionnels et invite à lui adresser par écrit leurs propositions.

Mme POISSENOT (Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne) demande s'il faut également préciser les mesures et montants des mesures fermées dans le fichier fourni par la DRAAF.

Mme JACQUOT (DRAAF) précise que ce n'est pas nécessaire.

M. TARIN (CA 70) demande si on peut se contenter de modifier le tableau Excel plutôt que l'ensemble du dossier de reconnaissance PAEC.

Mme JACQUOT (DRAAF) confirme que c'est ce qui est attendu par la DRAAF. Elle précise que quelques éléments de contexte par e-mail peuvent être ajoutés pour expliquer les modifications demandées.

Mme CONVERSET-DORE (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue) pose une question sur le contenu du cahier des charges de la mesure ESP4 (retard de fauche). Elle demande s'il est possible de le modifier d'ici à la fin février pour indiquer un retard d'utilisation (fauche et pâturage) à la place.

Mme JACQUOT (DRAAF) précise qu'il lui semble que c'est possible, et qu'elle confirmera cette possibilité.

Cette possibilité a été confirmée par e-mail par la DRAAF le 12/02 en marge de la CRAEC.

M. BLANC (DRAAF) invite les opérateurs de PAEC à mobiliser les agriculteurs pour s'engager cette année, même si on ne connaît pas encore le budget définitif pour la campagne 2026.

M. TARIN (Chambre d'Agriculture de Haute-Saône (CA 70)) demande si la date de la CRAEC de mi-mars qui validera les PAEC et les budgets est déjà connue.

M. BLANC (DRAAF) indique que non, mais qu'elle sera très prochainement fixée et communiquée.

Bilan provisoire des MAEC hors surfaciques de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Mme OUDOT (Région BFC) présente un bilan provisoire des MAEC hors surfaciques (support disponible en annexe).

M. VOILLOT (conseiller régional délégué) fait part d'une interpellation de la part de l'ANCTC au sujet des engagements de la PRM, pour savoir s'il était notamment possible de vendre des poulains au cours de l'engagement.

Mme OUDOT (Région BFC) : dans l'arrêté d'AAP il est précisé que l'engagement des UGB dans la mesure porte sur le nombre et non sur des animaux précis. Donc il faut qu'à tout moment le nombre d'UGB engagé dans la mesure soit bien maintenu, mais s'il dispose de plus d'UGB qu'engagés, il est autorisé à les vendre.

M. SONTAG (FRESEA) réagit sur le bilan des MAEC transition. 10 dossiers payés, pour une enveloppe initialement programmée à 8 millions d'euros lui semble être une illustration du fait que cette mesure ne fonctionne pas. Il souligne que les remarques adressées par la FRSEA au moment de la mise en place de cette MAEC n'ont pas été prises en compte.

Mme HUMBERT (Région BFC) précise que le cahier des charges de cette mesure est largement défini au niveau national, et les marges d'appréciation en région n'ont pas permis de prendre en compte les propositions de la profession, et rappelle que les crédits non consommés ont pu être réaffectés sur des mesures régionales notamment la modernisation.

M. BOUCHARD (LPO) demande la confirmation que les plans de gestion sont à déposer avant le 15 septembre, et que les exploitants s'engagent en amont de cette remise du plan de gestion.

Mme JACQUOT (DRAAF) confirme ces deux points, mais indique qu'il est important que l'agriculteur connaisse le maximum du contenu du plan de gestion avant de s'engager, afin d'éviter les mauvaises surprises à la réception du plan de gestion en septembre. Les obligations s'appliquant dès le 15 mai, il est important que l'agriculteur dispose du maximum d'informations dès le début de son engagement.

M. BOUQUET (Comité de rivière Morthe, Romaine et Petits Affluents de la Saône) indique la volonté du comité de lancer la réflexion sur un PAEC autour de la gestion des prairies humides. Compte tenu du contexte de fin de programmation, il interroge sur le moment opportun pour faire avancer ce projet.

Mme JACQUOT (DRAAF) indique qu'il y aura une possibilité au moment du lancement de l'AAP 2027 (dont les conditions sont pour le moment inconnues), qui devrait être lancé d'ici fin 2026. Un premier recensement des exploitants déjà engagés dans d'autres MAEC peut déjà être mené dans l'attente.

M. BLANC (DRAAF) conclut la réunion.

Liste des structures représentées

Structure	Nom	Prénom
ADA BFC	MALRAUX	Jean-Baptiste
Agence de l'eau Seine Normandie	LEVIEIL	Hélène
BIO BFC	HENRIOT	Laurence
BIO BFC	DUPONT	David
BIO BFC	HUYGHE	Hubert
CAGD	VENOT	Solène
CCBCS	CHATARD	Lara
CCBCS	MUGNIER	Jessica
CD 71	MILLION	Arnaud
CD 89	CHARON	Juliette
CD 90	SOSNIK	Alexis
CDA 21	HERMANT	Anne
CDA 21	SAGRES	Céline
CDA 39	BUCHET	Christophe
CDA 58	BRACQ	Bénédicte
CDA 58	EVERS	Laurence
CDA 70	TARIN	Pierric
CDA 71	DUMAS	Lucas
CDA 89	TROUSSON	Tiphaine
CEN BFC	VIGUIER	Antonin
Comité de rivière Morthe, Romaine et Petits Affluents de la Saône	BOUQUET	Thomas
Coordination rurale BFC	FACQUER	Thierry James
CR BFC	THIALLIER	Claire
CR BFC	OUDOT	Fanny
CR BFC	HUMBERT	Aline
CR BFC (élu)	VOILLLOT	Fabrice
DDT 21		
DDT 21	DEVILLARD	Quentin
DDT 25	PASCUTTO	Marina
DDT 25	PISI	Pauline
DDT 25	BAILLY	Dominique
DDT 39		
DDT 58		
DDT 70	NEDEY	Aurélie
DDT 70		
DDT 71		
DDT 71		
DDT 89		
DRAAF BFC	BLANC	Christophe
DRAAF BFC	LAMBARE	Pierre
DRAAF BFC	JACQUOT	Clélia

EPAGE Armançon		
EPAGE Doubs Dessoubre		
EPAGE Haut-Doubs Haute Loue	CONVERSET-DORE	Jeanne
EPAGE Sequana	DAVAINE	Claude
EPTB Saône Doubs	DROUX	Benoît
EPTB Saône Doubs	BIHAN	Morgane
EPTB Saône Doubs	PIERREFEU	Charline
EPTB Saône Doubs	BRESSON	Catherine
FRSEA	SAUCE	Stéphane
FRSEA	BRAYOTEL	Damien
FRSEA	SONTAG	Alex
LPO	BOUCHARD	Pierre-Louis
LPO BFC	MIGNOT	Romuald
Parc national de forêts	VANSTEELANT	Jean-Yves
Pas Avalonnais	BURLOTTE	Estelle
PNR Morvan	GUET	Camille
SMBMVO	LOUIS	Rachel
Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bour- gogne	POISSENOT	Mathilde
	BAER	Thérèse